**Charte d’engagement du référent PDES**

Etablissement scolaire : ………………………………………………………………………………………….

Commune de l’établissement : ………………………………………………………………………………………….

Nom du référent : ………………………………………………………………………………………….

Dans le cadre du Plan de déplacement établissement scolaire (PDES) et afin de mener à bien cette démarche, le référent PDES s’engage à :

* Organiser régulièrement des réunions de concertation avec les différents acteurs et partenaires du projet ;
* Coordonner et animer les contacts entre les différents partenaires et acteurs du projet ;
* Assurer une mission d’encadrement et de soutien auprès des différents acteurs impliqués dont les élèves ou les éco-délégués ;
* Favoriser la communication et la sensibilisation autour du PDES auprès de divers acteurs ;
* Participer à la réalisation des diagnostics et à l’élaboration des synthèses ;
* Participer à la proposition des solutions et à la mise en place des actions prévues en concertation ;
* Respecter le calendrier des échéances fixé en concertation avec les acteurs concernés ;
* Assurer le suivi, l’évaluation et le développement du PDES.

Fait à :

Le :

Signature :